

États financiers consolidés de la

**FONDATION DES MALADIES DU
CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA**

Exercice clos le 31 août 2018



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, Bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Tél. 905-265-5900
Télééc. 905-265-6390

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2018, les états consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.



Page 2

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes de bienfaisance, la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada tire ses produits de collectes de fonds, pour lesquels il n'est pas possible de vérifier l'intégralité des produits de façon satisfaisante. Nous n'avons pas pu vérifier de façon satisfaisante l'intégralité des produits tirés des programmes communautaires hors ligne. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si, au 31 août 2018 et au 31 août 2017, et pour les exercices clos à ces dates, des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits et de l'excédent des produits par rapport aux charges présentés dans les états consolidés des résultats, à l'excédent des produits par rapport aux charges présenté dans les états consolidés de l'évolution de l'actif net, à l'excédent des produits par rapport aux charges présenté dans les états consolidés des flux de trésorerie ainsi qu'à l'actif à court terme et à l'actif net présentés dans les états consolidés de la situation financière. Cela nous a conduits à exprimer une opinion avec réserve sur les états financiers consolidés au 31 août 2017 et pour l'exercice clos à cette date.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences possibles des problèmes décrits dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada au 31 août 2018, ainsi que de ses résultats d'exploitation consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

KPMG S.P.L. / SENCRL.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 29 novembre 2018
Vaughan, Canada

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

État consolidé de la situation financière
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2018, avec informations comparatives de 2017

	2018	2017
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	13 205 \$	9 320 \$
Trésorerie – Fonds d'impact (note 6 a)	35 051	–
Trésorerie détenue en fiducie	–	5 000
Débiteurs	2 885	3 736
Stocks	1 512	1 632
Charges payées d'avance	819	1 153
	53 472	20 841
Placements (note 2)	69 583	69 337
Immobilisations (note 3)	5 902	7 558
Actifs incorporels	–	299
	128 957 \$	98 035 \$

Passif et actif net

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 9)	11 591 \$	6 470 \$
Bourses de recherche à verser	38 399	31 717
Produits reportés (note 4)	4 834	10 560
	54 824	48 747
Avantages incitatifs relatifs à des baux	1 460	1 871
Avantages sociaux futurs (note 5)	–	1 573
	56 284	52 191
Actif net		
Non affecté	7 125	13 947
Grévé d'affectations internes – Fonds d'impact (note 6 a)	35 051	–
Grévé d'affectations internes – autres (note 6 b)	23 723	26 284
Dotations	6 774	5 613
	72 673	45 844
Engagements (note 11)		
	128 957 \$	98 035 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil,



, Andrew Cockwell, président



, Andrew Claerhout, président, Finances et comité d'audit

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

État consolidé des résultats
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2018, avec informations comparatives de 2017

	2018	2017
Produits		
Collectes de fonds		
Programmes communautaires en ligne	16 484 \$	16 911 \$
Programmes communautaires hors ligne	27 946	29 732
Marketing direct	25 189	22 587
Partenariats d'entreprise (note 8)	5 021	5 964
Promotion de la santé	6 519	6 806
Dons majeurs	25 571	33 764
	<u>106 730</u>	<u>115 764</u>
Loteries	16 932	14 153
	<u>123 662</u>	<u>129 917</u>
Subventions publiques de projets et bourses gouvernementales	4 203	2 700
Produits d'intérêts et de dividendes et autres produits financiers	4 217	4 514
Autres	295	604
	<u>8 715</u>	<u>7 818</u>
Total des produits	132 377	137 735
Charges directes		
Collectes de fonds (note 7)	19 917	20 870
Loteries (note 7)	10 919	10 604
	<u>30 836</u>	<u>31 474</u>
Produits nets, compte non tenu des charges d'exploitation et des charges afférentes aux activités en lien avec la mission		
Collectes de fonds	86 813	94 894
Loteries	6 013	3 549
Gouvernement, placements et autres	8 715	7 818
	<u>101 541</u>	<u>106 261</u>
Charges d'exploitation (note 9)		
Charges liées au fonctionnement général des collectes de fonds (note 7)	34 090	29 990
Charges administratives (note 7)	4 376	4 160
	<u>38 466</u>	<u>34 150</u>
Fonds disponibles pour les activités en lien avec la mission	63 075	72 111
Programmes en lien avec la mission (note 9)		
Recherche (note 7)	33 175	32 587
Promotion de la santé et programmes communautaires (notes 7 et 8)	42 774	38 035
	<u>75 949</u>	<u>70 622</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges d'exploitation	(12 874)	1 489
Gain sur la vente de biens immobiliers (note 6 a)	34 741	—
Variation de la juste valeur des placements	2 432	541
Excédent des produits par rapport aux charges	24 299 \$	2 030 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

État consolidé de l'évolution de l'actif net
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2018, avec informations comparatives de 2017

				2018	2017	
	Non affecté	Grevé d'affectations internes – Fonds d'impact (note 6 a)	Grevé d'affectations internes – autres (note 6 b)	Dotations	Total	Total
Actif net à l'ouverture de l'exercice	13 947 \$	– \$	26 284 \$	5 613 \$	45 844 \$	45 914 \$
Excédent des produits par rapport aux charges	24 299	–	–	–	24 299	2 030
Réévaluations et autres éléments liés aux avantages sociaux futurs	1 369	–	–	–	1 369	(2 159)
Dotations	–	–	–	1 161	1 161	59
Virements interfonds	(32 490)	35 051	(2 561)	–	–	–
Actif net à la clôture de l'exercice	7 125 \$	35 051 \$	23 723 \$	6 774 \$	72 673 \$	45 844 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

État consolidé des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2018, avec informations comparatives de 2017

	2018	2017
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits par rapport aux charges	24 299 \$	2 030 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	1 523	927
Variation de la juste valeur des placements	(2 432)	(541)
Réinvestissement du revenu de placement réalisé et gain sur la sortie de placements	(2 814)	(3 767)
Gain sur la vente de biens immobiliers	(34 741)	–
Charge liée aux régimes de retraite	77	(24)
Amortissement des avantages incitatifs relatifs à des baux	(411)	(330)
Radiation des immobilisations et des actifs incorporels	372	–
Cotisations aux régimes de retraite	(281)	(228)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié à l'exploitation		
Trésorerie détenue en fiducie	5 000	(5 000)
Débiteurs	851	1 336
Stocks	120	(643)
Charges payées d'avance	334	–
Créditeurs et charges à payer	5 121	(1 555)
Bourses de recherche à verser	6 682	862
Produits reportés	(5 726)	6 050
	(2 026)	(883)
Activités de financement		
Dotations	1 161	59
Activités d'investissement		
Entrées aux incitatifs relatifs à des baux	–	487
Acquisitions de placements	–	(10 000)
Produit de la cession de placements	5 000	10 000
Acquisitions d'immobilisations	(2 023)	(2 705)
Produit de la cession d'immobilisations	36 824	–
Acquisition d'actifs incorporels	–	(299)
	39 801	(2 517)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	38 936	(3 341)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	9 320	12 661
Trésorerie à la clôture de l'exercice	48 256 \$	9 320 \$
Composée des éléments suivants :		
Trésorerie	13 205 \$	9 320 \$
Trésorerie – Fonds d'impact	35 051	–
	48 256 \$	9 320 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2018

La Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada (la « Fondation ») est un organisme de bienfaisance exonéré d'impôts qui a été constitué aux termes des dispositions de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. La Fondation a pour mission de prévenir les maladies, de préserver la vie et de favoriser le rétablissement. La vision de la Fondation se résume par « ensemble, éliminons les maladies du cœur et l'AVC pour vivre en santé ».

1. Principales méthodes comptables

a) Règles de présentation et de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif, les produits et les charges de la Fondation et de toutes les filiales sur lesquelles elle exerce un contrôle effectif, notamment les divisions de la Colombie-Britannique et du Yukon, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario, et du Québec ainsi que la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC de l'Île-du-Prince-Édouard inc.

La Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Manitoba inc., la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC de la Saskatchewan inc. et la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC de Terre-Neuve-et-Labrador inc. ont fusionné avec la Fondation en septembre 2013. La Fondation des maladies du cœur et de l'AVC de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest et Nunavut a fusionné avec la Fondation en septembre 2016.

Le 1^{er} septembre 2011, la Fondation a conclu une convention d'affiliation avec la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Nouveau-Brunswick. La convention régit la relation d'affaires de ces deux organismes indépendants et sert donc de cadre à leur collaboration active.

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la partie III du *Manuel des comptes professionnels agréés du Canada*.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2018

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Constatation des produits

La Fondation applique la méthode du report aux fins de la comptabilisation des apports. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés et les revenus de placement affectés sont constatés au titre des produits dans l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées. Les dotations en vertu desquelles la Fondation, suivant les conditions expresses fixées par les donateurs, est tenue de maintenir en permanence les ressources attribuées, sont comptabilisées à titre d'augmentations directes des dotations dans l'actif net.

Les ventes de matériel pédagogique sont comptabilisées une fois qu'il a été expédié, que le titre de propriété a été transféré et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

c) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La Fondation a choisi de comptabiliser tous ses placements à leur juste valeur, à l'exception des obligations à impact social, lesquels sont comptabilisés au coût.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon le mode linéaire.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2018

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, la Fondation détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, la Fondation ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que la Fondation s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'un exercice ultérieur, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

d) Stocks

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût moyen et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé en fonction du coût moyen pondéré et tient compte des charges directes et indirectes engagées pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre normal des activités, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente d'un article.

e) Immobilisations

Les immobilisations, lesquelles sont initialement comptabilisées au coût, sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, comme suit.

Bâtiments	20 à 40 ans
Mobilier et agencements	8 ans
Matériel	5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 à 5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2018

1. Principales méthodes comptables (suite)

e) Immobilisations (suite)

La Fondation examine régulièrement la valeur comptable, l'amortissement et la durée d'utilité de ses actifs à long terme. Lorsqu'un actif à long terme n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour la Fondation, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges dans l'état consolidé des résultats.

f) Actifs incorporels

La valeur comptable d'un actif incorporel dont la durée de vie est tenue pour indéfinie fait l'objet d'un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait excéder la juste valeur. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable de l'actif excède la juste valeur. Les pertes de valeur ne font pas l'objet de reprises ultérieurement.

g) Bourses de recherche à verser

Les bourses de recherche sont comptabilisées annuellement à titre de sommes à verser lorsque les lettres d'acceptation signées par les lauréats sont reçues.

Le financement de certains projets de recherche par la Fondation s'étale sur plusieurs années. Ces projets sont examinés annuellement et d'autres fonds sont attribués si le projet répond à des critères de rendement particuliers et selon la disponibilité des fonds de recherche. Par conséquent, les bourses de recherche à verser, comme en fait foi l'état consolidé de la situation financière, ne comprennent pas de charges au titre du financement pluriannuel de projets de recherche qui se poursuivent au-delà de l'exercice subséquent.

Les soldes imprévus des bourses échues sont portés en diminution des charges de l'exercice au cours duquel elles arrivent à échéance.

h) Avantages incitatifs relatifs à des baux

La Fondation conclut des baux à long terme et a droit à certains avantages incitatifs relatifs à ces baux et à des allocations pour le loyer, lesquels sont amortis selon le mode linéaire sur la durée prévue du bail.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2018

1. Principales méthodes comptables (suite)

i) Avantages sociaux futurs

Les régimes de retraite de la Fondation sont composés d'un régime de retraite à prestations déterminées et d'un régime à cotisations déterminées. Le régime de retraite à prestations déterminées s'adresse aux salariés qui ont été embauchés avant le 1^{er} novembre 2014. Les salariés qui ont été embauchés après le 1^{er} novembre 2014 ont été inscrits au régime à cotisations déterminées. Les participants actifs du régime de retraite à prestations déterminées ont cessé de cumuler des années de service aux termes du régime à compter du 31 octobre 2015 et sont passés au régime à cotisations déterminées en date du 1^{er} novembre 2015. Le montant des cotisations est établi en fonction du nombre d'années de service et des taux de rémunération.

i) Régime de retraite à prestations déterminées

La Fondation comptabilise ses obligations en tant que charges totales et coûts afférents, déduction faite des actifs du régime.

La Fondation a adopté les méthodes suivantes.

- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite acquis par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes provisionnés, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et les coûts prévus des soins de santé.
- Les actifs du régime sont évalués à la juste valeur.
- Dans le cas des actifs du régime, les gains ou pertes actuariels résultant de l'écart entre le rendement réel de ces actifs au cours d'une période et leur rendement prévu pour cette période sont automatiquement comptabilisés dans l'état consolidé de l'évolution de l'actif net. Aux fins du calcul du rendement prévu des actifs du régime, ces actifs sont évalués à leur juste valeur. Dans le cas de l'obligation au titre des prestations constituées, les gains ou pertes actuariels découlant des écarts entre les résultats réels et prévus des régimes ainsi que des modifications des hypothèses actuarielles utilisées aux fins de la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées sont automatiquement comptabilisés dans l'état consolidé de l'évolution de l'actif net.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2018

1. Principales méthodes comptables (suite)

ii) Régime de retraite à cotisations déterminées

La Fondation comptabilise les coûts des services rendus par les salariés actuels pour l'exercice considéré relativement aux régimes d'avantages sociaux futurs d'un montant équivalent aux cotisations devant être versées par la Fondation au cours de l'exercice pour les services rendus par les salariés pendant l'exercice et à la valeur actualisée estimée des cotisations que l'entité devra verser dans des exercices futurs relativement aux services rendus par les salariés au cours de l'exercice.

j) Charges

Les coûts directs sont ceux qui sont directement attribuables à diverses collectes de fonds et loteries ainsi qu'à d'autres programmes.

Les charges générales liées aux collectes de fonds comprennent les charges d'exploitation et les charges salariales liées aux collectes de fonds, mais non celles qui sont attribuées spécifiquement à un programme de collecte de fonds.

Les charges liées à la recherche comprennent les bourses de recherche, les bourses universitaires, les bourses de nouveau chercheur et de chercheur de carrière, les bourses d'études supérieures ainsi que d'autres activités liées à la recherche, notamment l'administration des programmes de recherche et de l'octroi de bourses, la planification stratégique des fonds de recherche et la diffusion auprès du public des connaissances découlant des travaux de recherche.

Les charges liées à la promotion de la santé et aux programmes communautaires comprennent toutes les dépenses afférentes à la promotion d'un mode de vie sain et à la défense des intérêts. Ces dépenses sont axées sur les activités liées à la santé des collectivités, à la prévention et à la sensibilisation ainsi qu'à la santé cardiaque des jeunes.

Les charges de la Fondation sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice pour l'exercice au cours duquel ces charges ont été engagées.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2018

1. Principales méthodes comptables (suite)

k) Répartition des charges

La Fondation ventile certains coûts en déterminant la méthode de ventilation appropriée et en l'appliquant de la même façon pour chaque exercice. Les coûts liés aux collectes de fonds et aux activités de soutien général englobent les coûts pouvant être directement attribués et les coûts attribués à chaque fonction.

La nature des dépenses détermine la répartition des coûts, lesquels tiennent compte de l'estimation du temps consacré, du coût du matériel, des frais d'expédition et de l'effectif.

l) Conversion des devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis selon le taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière alors que d'autres actifs et passifs sont convertis selon le taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis selon le taux en vigueur à la date de l'opération. Les gains et pertes sont inclus dans l'état consolidé des résultats.

m) Apports sous forme de fournitures et de services

Les apports reçus sous forme de fournitures et de services ne sont comptabilisés que si leur juste valeur à la date de l'apport peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si les fournitures et services sont utilisés dans le cours normal des activités de la Fondation et auraient dû être achetés par celle-ci à défaut d'un apport.

Un nombre important de bénévoles consacre chaque année une part considérable de leur temps à la Fondation. En raison de la difficulté que pose la détermination de la juste valeur de ces services contribués, ceux-ci ne sont pas comptabilisés ou présentés dans les états financiers consolidés.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2018

1. Principales méthodes comptables (suite)

n) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses sont notamment la valeur comptable des immobilisations, la répartition des charges ainsi que les actifs et les obligations liés aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Placements

	2018	2017
Fonds communs de placement		
Titres de capitaux propres canadiens	21 392 \$	20 613 \$
Titres de capitaux propres étrangers	20 541	22 210
Titres canadiens à revenu fixe	17 434	16 270
Autres stratégies	10 182	10 203
Obligations à impact social (note 12)	34	41
	69 583 \$	69 337 \$

3. Immobilisations

	2018		2017	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain	– \$	– \$	– \$	739 \$
Bâtiments	–	–	–	1 083
Mobilier et agencements	483	115	368	213
Matériel	583	239	344	445
Matériel informatique et logiciels	4 554	1 173	3 381	3 660
Améliorations locatives	3 732	1 923	1 809	1 418
	9 352 \$	3 450 \$	5 902 \$	7 558 \$

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2018

3. Immobilisations (suite)

Le matériel informatique et les logiciels comprennent des actifs en cours de développement s'élevant à néant (3 658 \$ en 2017). L'amortissement a débuté après que le développement de ces actifs soit terminé.

4. Produits reportés

Les produits reportés liés à des charges de périodes futures représentent des subventions et des dons non dépensés grevés d'affectations externes et destinés à des programmes précis.

	2018	2017
Solde à l'ouverture de l'exercice	10 560 \$	4 510 \$
Fonds reçus	4 825	12 274
Fonds comptabilisés à titre de produits	(10 551)	(6 224)
Solde à la clôture de l'exercice	4 834 \$	10 560 \$

Les produits reportés comprennent les sommes qui ont été avancées par les gouvernements fédéral et provinciaux pour divers projets. Ces projets sont gérés et exécutés par la Fondation en collaboration avec d'autres organismes et intervenants du domaine de la santé au Canada, y compris les gouvernements concernés. Les fonds inutilisés reviennent de droit aux gouvernements concernés.

Les produits reportés comprennent également les fonds amassés pour les projets entourant les défibrillateurs qui dépassent les fonds décaissés au cours de l'exercice. Les fonds amassés serviront à la mise en place de défibrillateurs et à la tenue de séances de formation dans les collectivités partout au Canada.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2018

5. Avantages sociaux futurs

La Fondation administre un régime de retraite à prestations déterminées et un régime à cotisations déterminées.

a) Régime de retraite à prestations déterminées

Le régime à prestations déterminées est enregistré en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario). Le tableau suivant présente des renseignements sur le régime de la Fondation.

	2018	2017
Juste valeur des actifs du régime	47 881 \$	48 121 \$
Obligation au titre des prestations constituées	(45 863)	(49 694)
Provision pour moins-value	(2 018)	–
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs	– \$	(1 573) \$

Le 31 août de chaque exercice, la Fondation procède à l'évaluation à des fins comptables de ses obligations au titre des prestations constituées et de la juste valeur de l'actif du régime à prestations déterminées. La plus récente évaluation actuarielle du régime aux fins de la capitalisation remonte au 1^{er} janvier 2018, et la prochaine évaluation obligatoire aura lieu le 1^{er} janvier 2019.

b) Régime de retraite à cotisations déterminées

Selon les modalités du régime à cotisations déterminées, les salariés admissibles peuvent verser une cotisation qui est l'équivalent de 2 % à 4 % de leur rémunération. La Fondation est tenue de verser une cotisation correspondante. De plus, les salariés actuels qui participaient au régime de retraite à prestations déterminées peuvent recevoir de l'employeur une cotisation supplémentaire liée à la transition qui est l'équivalent de 0,5 % à 5,5 % de leur rémunération. La cotisation patronale pour l'exercice considéré se chiffrait à 2 038 \$ (2 170 \$ en 2017) et la cotisation salariale, à 1 303 \$ (1 323 \$ en 2017).

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2018

6. Actif net grevé d'affectations internes

L'actif net grevé d'affectations internes correspond aux montants déterminés par le conseil d'administration pour le financement des subventions accordées au cours de l'exercice considéré et d'autres projets approuvés par le conseil d'administration.

La Fondation établit le montant des soldes de l'actif net grevé d'affectations internes proportionnellement au risque et aux conditions économiques et gère les affectations de fonds de sorte que la réalisation de sa mission et de ses plans stratégiques soit assurée.

La Fondation ne peut disposer de l'actif grevé d'affectations internes à aucune autre fin que celles présentées ci-dessous sans l'autorisation préalable du conseil d'administration. L'actif net grevé d'affectations internes se compose de ce qui suit.

a) Fonds d'impact

Le conseil d'administration a approuvé la création d'un fonds grevé d'affectations internes afin de grever d'une affectation les gains nets liés à la vente des immeubles de Vancouver et de Winnipeg, y compris tous les revenus de placement correspondants. Ces fonds seront destinés à financer des initiatives stratégiques de transformation sur une période d'environ 10 ans.

b) Autres

	2018	2017
Initiatives approuvées i)	1 196 \$	2 688 \$
Octrois futurs de bourses ii)	14 680	14 709
Fonds de réserve iii)	7 847	8 887
	23 723 \$	26 284 \$

i) Initiaves approuvées

Le conseil d'administration a grevé d'affectations internes des fonds qui serviront à des projets précis qui s'inscrivent dans le cadre des initiatives approuvées.

ii) Octrois futurs de bourses

Le conseil d'administration a déterminé qu'un montant correspondant à au moins 50 % des octrois futurs de bourses et engagements devrait être grevé d'affectations internes.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2018

6. Actif net grevé d'affectations internes (suite)

iii) Fonds de réserve

Le conseil d'administration détermine à la clôture de chaque exercice le montant des fonds qui devraient être mis en réserve en prévision d'événements imprévus. Les fonds de réserve sont calculés selon une formule approuvée par le conseil d'administration.

7. Répartition des charges

Les collectes de fonds, l'administration et les activités en lien avec la mission incluent les coûts, qui peuvent être directement attribués, et les charges liées aux activités de soutien général, qui ont été réparties. Le tableau suivant en fait état.

				2018	2017
	Coûts directement attribuables aux collectes de fonds	Coûts indirectement attribuables à l'administration et aux collectes de fonds	Activités en lien avec la mission	Total	Total
Coûts directement attribuables aux collectes de fonds	19 917 \$	– \$	– \$	19 917 \$	20 870 \$
Coûts directement attribuables aux loteries	10 919	–	–	10 919	10 604
Charges générales liées aux collectes de fonds	–	34 048	42	34 090	29 990
Charges administratives	–	4 376	–	4 376	4 160
Recherche	–	2 552	30 623	33 175	32 587
Promotion de la santé et programmes communautaires	7 478	17 862	17 434	42 774	38 035
	38 314 \$	58 838 \$	48 099 \$	145 251 \$	136 246 \$

8. Apports sous forme de fournitures et de services

Au cours de l'exercice, la Fondation a reçu des apports en nature de fournitures et de services s'élevant à 737 \$ (90 \$ en 2017) sous forme de média, de produits et de services afin d'appuyer les initiatives de la Fondation. Ces apports sous forme de fournitures et de services sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats à titre de produits et de charges.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2018

9. Indemnités de cessation d'emploi

Conformément à son plan stratégique, la Fondation a mis en œuvre des mesures de restructuration au cours de l'exercice afin d'améliorer la rentabilité future de ses programmes de collecte de fonds. Le total des indemnités de cessation d'emploi liées à la restructuration inclus dans diverses charges de l'état consolidé des résultats s'élevait à 3 528 \$. Les créiteurs et charges à payer comprennent des indemnités de cessation d'emploi à payer de 2 680 \$ liées aux individus qui seront payées en montants convenus et qui prendront fin à des dates allant du 18 septembre 2018 au 18 juin 2020.

10. Facilités bancaires

Le 29 juin 2015, la Fondation a conclu une convention de facilité de crédit visant une ligne de crédit totale lui permettant de disposer jusqu'à concurrence de 37 000 \$, soit 6 000 \$ de crédit renouvelable pour des fins générales et 37 000 \$ de crédit renouvelable sous forme de lettres de garantie en soutien aux permis de loterie. La première facilité porte intérêt au taux préférentiel et est remboursable à vue. Aucun montant n'a été prélevé sur cette facilité aux 31 août 2018 et 2017. La deuxième facilité est pourvue de frais particuliers de 0,3 % qui doivent être payés à l'émission des lettres de garantie. À la clôture de l'exercice, les lettres de garantie en cours s'élevaient à 6 457 \$ (6 235 \$ en 2017).

La Fondation a donné en nantissement une tranche donnée de ses placements d'une valeur de 41 933 \$ (42 823 \$ en 2017) à titre de garantie pour la deuxième facilité, et doit veiller à ce que la valeur de marché totale de sa trésorerie et des titres qu'elle détient se situe au moins à 47 000 \$.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2018

11. Engagements

	Bourses de recherche a)	Partenariat canadien pour le rétablissement de l'AVC de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC b)	Contrats de location- exploitation c)	Total
2019	– \$	2 000 \$	4 385 \$	6 385 \$
2020	18 537	2 000	3 850	24 387
2021	9 267	1 167	2 891	13 325
2022	1 205	–	1 701	2 906
2023	150	–	1 130	1 280
Par la suite	200	–	4 085	4 285
	29 359 \$	5 167 \$	18 042 \$	52 568 \$

a) Bourses de recherche

Les bourses de recherche qui font l'objet de demandes s'étalent généralement sur plusieurs années. Cependant, la Fondation engage les dépenses afférentes aux bourses et les porte en charges un exercice à la fois. Par conséquent, au cours des exercices subséquents, le financement des bourses de recherche en vigueur se fait sous réserve d'un examen annuel et de l'obtention d'une approbation. Si les critères de rendement sont remplis et que les fonds sont disponibles, le financement des bourses de recherche pluriannuelles en vigueur se poursuit.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2018

11. Engagements (suite)

- b) Partenariat canadien pour le rétablissement de l'AVC de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC

Le Partenariat canadien pour le rétablissement de l'AVC (« PCRA ») de la Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré et constitué sans lien de dépendance créé pour faciliter sa réussite à long terme sur le plan scientifique par la promotion de la recherche sur le rétablissement après un AVC. La Fondation a établi le PCRA en collaboration avec l'Institut de recherche de L'Hôpital d'Ottawa, l'Université d'Ottawa, le Sunnybrook Health Sciences Centre, le Baycrest Centre for Geriatric Care, le University Health Network, l'Université Memorial de Terre-Neuve-et-Labrador, l'Université de la Colombie-Britannique et l'Université de Calgary. La Fondation a le droit de nommer 4 des 13 membres du conseil du PCRA et, par conséquent, elle peut participer aux activités, aider à son exploitation et contribuer à son orientation stratégique.

Au cours de l'exercice considéré, la Fondation a transféré 2 499 \$ (2 203 \$ en 2017) pour le financement du PCRA. Le tableau précédent fait état des engagements de la Fondation en ce qui a trait au financement ultérieur du PCRA.

Les autres intervenants dans le financement du PCRA sont tenus de prendre ensemble un engagement équivalent à celui de la Fondation en matière de financement.

- c) Contrats de location-exploitation

La Fondation a des engagements sous forme de contrat de location pour les locaux qu'elle utilise dans le cadre de ses activités. Ces contrats arrivent à échéance le 31 janvier 2029 ou avant.

12. Obligation à impact social

En 2017, la Fondation a lancé l'Initiative communautaire de prévention de l'hypertension, un nouveau programme visant à prévenir l'apparition de l'hypertension artérielle chez les Canadiens. La Fondation a recueilli des fonds d'un groupe d'investisseurs. Dans le cadre de cet arrangement, une entente parallèle a été conclue entre la Fondation et l'Agence de la santé publique du Canada (l'« ASPC »), laquelle décrit des paiements liés à la performance, versés par l'ASPC à la Fondation, et finalement aux investisseurs. Cette entente constitue une forme de financement connue sous le nom d'« obligations à impact social ».

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2018

12. Obligation à impact social (suite)

Le financement du coût du programme de 3 400 \$ provient de l'argent recueilli des investisseurs, en trois appels de fonds. Le premier appel de fonds de 1 200 \$ a été reçu en 2017 et a été comptabilisé à titre de produits reportés. Les produits sont comptabilisés d'un montant correspondant aux charges liées au programme, à mesure qu'elles ont lieu. Au cours de l'exercice, la Fondation a comptabilisé des produits et des charges liées au programme totalisant 706 \$ (168 \$ en 2017). La Fondation n'a effectué aucun autre investissement dans le programme au cours de l'exercice (41 \$ en 2017). Les deux appels de fonds restants sont prévus pour novembre 2018 et novembre 2019.

L'ASPC a consenti à fournir un paiement fondé sur le résultat d'au plus 4 000 \$ à titre de rendement global aux investisseurs si le programme est un succès et a garanti un paiement fondé sur le résultat minimum garanti de 1 000 \$. Les paiements fondés sur le résultat de l'ASPC sont déclenchés par deux résultats : le nombre de participants inscrits au programme et les changements de la pression artérielle observés dans la population cible au cours de l'initiative. Les paiements de l'ASPC seront versés au cours de la durée de l'entente, le paiement final étant prévu pour décembre 2020.

13. Gestion du risque financier

Les instruments financiers qui sont susceptibles d'exposer la Fondation à des concentrations de risque de crédit sont la trésorerie, les placements et les débiteurs. La Fondation place sa trésorerie dans des comptes porteurs d'intérêts ou dans des instruments garantis par la Société d'assurance-dépôts du Canada. Au 31 août 2018, la Fondation avait une provision pour créances douteuses de 5 \$ (16 \$ en 2017). La Fondation estime que la provision pour créances dont le recouvrement est douteux est suffisante. L'exposition au risque n'a fait l'objet d'aucun changement depuis 2017.

a) Risque de change

La Fondation s'expose au risque de change du fait que la valeur de son compte bancaire libellé en dollars américains, dont le solde se chiffre à 288 \$ (239 \$ en 2017), varie en raison de la fluctuation des cours de change. La Fondation est d'avis que son exposition au risque de change est minime compte tenu du fait que l'ampleur et le volume des opérations en devises réalisées sont faibles.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2018

13. Gestion du risque financier (suite)

b) Risque de taux d'intérêt

La Fondation s'expose au risque de taux d'intérêt du fait que la valeur de ses placements varie en fonction de la fluctuation des taux d'intérêt. La Fondation gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la performance de chaque placement et en veillant à ce que le gestionnaire de placement respecte la politique en matière de placement établie par la Fondation.

c) Risque de marché

Le risque de marché découle des placements dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe. La Fondation risque de subir des pertes en raison des fluctuations du marché. La Fondation gère ce risque en faisant des placements considérables dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe détenus dans des fonds communs de placement qui répondent aux critères en matière de placement établis et approuvés par le conseil d'administration et conçus en sorte que les placements de la Fondation soient adéquatement diversifiés pour atténuer son exposition au risque de marché. Des gestionnaires de placement professionnels investissent et gèrent les fonds du portefeuille conformément à la politique en matière de placement de la Fondation. Les placements sont comptabilisés à la juste valeur. Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment précis et ne reflètent donc pas nécessairement la juste valeur future. La Fondation ne détient aucun instrument financier ni n'en émet à des fins de transaction, et elle ne détient aucun instrument financier dérivé et n'investit dans aucun instrument financier dérivé.

14. Informations comparatives

Certaines informations comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation des états financiers adoptée au cours de l'exercice considéré.